Le 18 juin 2021

Par SDÉ et courriel

Joelle Cardinal
Avocate

Affaires juridiques - Hydro-Québec
4e étage
75, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél. : 514 289-2211, poste 5211
Téléc. : 514 289-2007
C. élec. : Cardinal.Joelle@hydro.qc.ca

Me Véronique Dubois, secrétaire
Régie de l'énergie
Tour de la Bourse
800, rue du Square-Victoria
2e étage, bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

OBJET : Demande d'adoption des normes de fiabilité PER-003-2, PER-006-1, PRC-025-2, PRC-027-1 - Hydro-Québec par sa direction Contrôle des mouvements d'énergie dans ses fonctions de coordonnateur de la fiabilité au Québec (le « **Coordonnateur** »)
Votre dossier : R-4135-2020 Phase 2
Notre référence : R061217

Chère consœur,

Le Coordonnateur fait suite à la communication de la Régie datée du 26 mai 2021 par laquelle elle accordait un délai additionnel au Coordonnateur en vue du dépôt de l'engagement no 5 pris lors de la séance du travail. Il dépose ainsi par la présente la norme PRC-025-2, en mode révision, comme pièce **HQCF-4, document 4.** Il souhaite aviser la Régie que cette pièce contient également la PRC-027-1 en mode révision, déposée le 21 mai 2021, sans autre modifications.

Il souhaite également mentionner qu'il demeurera dans l'attente de la réception de la décision rectifiée ainsi que des fichiers annotés par la Régie des normes déposées, afin de se conformer aux demandes de la Régie dans sa lettre du 11 juin dernier, dont le dépôt de la demande amendée en suivi de modifications pour la phase 2.

Veuillez recevoir, chère consœur, nos salutations distinguées.

(s) Joelle Cardinal
JOELLE CARDINAL, avocate